

Permis de fleurir

Tu sais l'association « Le village Estrées vert » et la municipalité ont mis en place un permis de fleurir

Ah ouais ! Ben... c'est quoi ?

Je t'explique : A côté de chez toi, tu as un petit espace vert communal. Et aujourd'hui ce sont les agents municipaux qui l'entretiennent ?

Ouais... mais je trouve qu'il n'y a pas assez de fleurs

Hé bien justement, si tu as envie, grâce au permis, tu pourras l'entretenir, l'embellir et mettre des fleurs.

Cool !!

Oui, mais attention à ne pas faire n'importe quoi ! Le permis donne un cadre et des règles à respecter

Ok ça marche. Et...que dois-je faire pour avoir le permis ?

Un fois retourné en mairie, l'association le validera avant de le présenter à la municipalité pour approbation

Et s'il faut acheter des fleurs, l'association le prendra en charge. C'est pas génial !

C'est tout simple en fait !

Passes en mairie et retire le formulaire. Tu indiques la zone que tu aimerais entretenir et tu présentes ton projet de fleurissement.

Vous souhaitez participer activement au fleurissement et à l'embellissement du village : le permis de fleurir est fait pour vous !

Envoyez-nous vos articles !

Vous pouvez, dès à présent et **jusqu'au 25 février**, déposer vos communiqués en mairie ou les envoyer à l'adresse mail suivante : communication@estrees.fr



Mairie d'Estrées
Tél : 03 27 89 61 21
mairie@estrees.fr
www.estrees.fr



AGENDA

Février 2022

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
	1	2	3	4	5	6
		Ramassage des verres	Ramassage des recyclables Permanence de l'assistante sociale Mairie 14h30 à 16h00		Mairie ouverte 9h15 à 11h45 Ludothèque : 10h30 à 12h00	
7	8	9	10	11	12	13
Vacances d'hiver - Centre de loisirs					Mairie fermée	
			Ramassage des végétaux et des recyclables			
14	15	16	17	18	19	20
Vacances d'hiver - Centre de loisirs					Mairie ouverte 9h15 à 11h45 Ludothèque : 10h30 à 12h00	
			Ramassage des recyclables			
21	22	23	24	25	26	27
			Ramassage des recyclables		Mairie fermée	
28	Notes :					

Vœux de la Municipalité et rétrospective de l'année 2021

La cérémonie des vœux du Maire ayant été annulée, la commission infos s'est toutefois mobilisée afin de pouvoir partager avec vous la rétrospective en images de l'année 2021 et les vœux de la municipalité. Vous pouvez visualiser les 2 vidéos dans les actualités sur la page d'accueil de notre site internet : <https://www.estrees.fr/>



Centre de loisirs

Le centre de loisirs accueillera vos enfants pendant les vacances d'hiver du 7 au 11 février et du 14 au 18 février sur le thème : « A la découverte des sciences ». Les dossiers d'inscription sont disponibles auprès de Charlotte à l'école, en mairie et sur le site Internet de la commune. L'accueil sera limité à 40 enfants par session. Les enfants seront accueillis par groupe dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.



Permanences de Charles Beauchamp et Maryline LUCAS

Veillez trouver ci-jointes les permanences (de 18 à 19 h) pour les prochains mois :

Date	Ville	Salle
2 février 2022	Auberchicourt	Salle Coquelet – Boulevard Coquelet
9 février 2022	Lécluse	Mairie
16 février 2022	Montigny	Mairie
23 février 2022	Aniche	Mairie
2 mars 2022	Féchain	Mairie
9 mars 2022	Masny	Mairie
16 mars 2022	Monchecourt	Mairie
23 mars 2022	Dechy	Mairie – Bureau des adjoints
6 avril 2022	Arleux	Café de l'In Sensée 34 rue de la Chaussée à Arleux

Inscriptions sur les listes électorales

Les élections présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril 2022. Pour vous inscrire sur les listes électorales, vous avez jusqu'au 2 mars 2022 pour une inscription en ligne et jusqu'au 4 mars 2022 pour une inscription en mairie.

Pour les élections législatives qui se dérouleront les 12 et 19 juin, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mai 2022 pour une inscription en ligne et jusqu'au 6 mai 2022 pour une inscription en mairie.

Le bureau de vote se tiendra désormais à la salle des fêtes André Cauchy.

Une refonte des listes électorales est en cours. Vous recevrez une nouvelle carte électorale dans le courant de la deuxième quinzaine de mars.



Les jeunes du CMJ s'adressent à vous ...

Nous nous adressons à vous au travers de cet infos village au sujet des boîtes à idées mises en place dans le village. Installées depuis un moment, elles ont été laissées de côté... Elles sont là pour vous permettre vous, adulte ou enfant, de contribuer à la vie de notre commune en donnant vos idées : projets envisageables pour l'avenir de notre village, changements que vous voudriez voir dans notre commune. Nous sommes à votre écoute, n'hésitez pas à les utiliser.

Fermeture déchèterie Arleux

Le SYMEVAD va réaliser des travaux d'assainissement en déchèterie d'Arleux. Celle-ci sera donc fermée et inaccessible aux habitants durant le mois de février.

Le SYMEVAD vous invite donc à vous rendre dans une déchèterie voisine : Cuincy, Roost-Warendin ou Sin-le-Noble.

Pour rappel, seuls les habitants de Douaisis Agglo peuvent se rendre sur ces déchèteries. Merci de votre compréhension.

Numéro utile 03 21 74 35 99



Arleux	Cuincy	Roost-Warendin	Sin-le-Noble
Rue de la Gare	493 Rue du Champ de Tir	Rue Arthur Lamandin	Rue du Bois des Retz
Du 1 ^{er} avril au 30 septembre			
Du lundi au samedi : 8h30-11h45 et 13h30-18h45. Les dimanches et jours fériés : 9h00-12h45			
Du 1 ^{er} octobre au 31 mars			
Du lundi au samedi : 8h30-11h45 et 13h30-16h45. Les dimanches et jours fériés : 9h00-11h45			
L'ensemble des déchèteries du douaisis sont fermées le 1 ^{er} janvier, 1 ^{er} mai et 25 décembre.			

• Passez aux couches lavables

Jusqu'à sa propreté, un bébé utilise environ 5000 couches jetables (= 1 tonne de déchets). Pour réduire la production de déchets de bébé, le SYMEVAD accompagne techniquement et financièrement les parents à l'utilisation des couches lavables.

Pour cela, il suffit de participer à une réunion d'information (en présentiel ou en visio) organisée par le SYMEVAD. Vous y découvrirez ce qu'est une couche lavable, les différents modèles et comment les utiliser.

Vous pourrez alors acquérir un kit « couches lavables week-end » d'une valeur de 150€ dont 100€ financés par le SYMEVAD.

• Visites guidées du centre de tri

Le SYMEVAD vous invite à venir découvrir comment réduire vos déchets et comment vos déchets recyclables sont triés une fois que le camion de collecte les a ramassés

• Le compostage à domicile, c'est facile !

Le compostage permet de recycler les déchets organiques provenant de votre cuisine et de votre jardin. Les habitants des communes du SYMEVAD ont la possibilité de recevoir un composteur gratuitement.

Pour cela, il suffit de participer à une réunion d'information (en présentiel ou en visio), organisée par le SYMEVAD. A cette occasion, un spécialiste du compostage explique comment monter le composteur, comment l'alimenter en matière organique, quelles sont les règles à respecter pour obtenir un bon compost, comment l'utiliser, etc...

LES RENDEZ-VOUS 2022

Couches lavables

Visio conférence
Les samedis
5 février 15h
2 juillet 15h

Réunion
Les samedis
9 avril 15h
27 août 15h
(lieu en attente de confirmation)

Visite centre de tri
60 rue Mirabeau prolongée
62141 EVIN MALMAISON
les 8, 12 et 15 février

Compostage

Réunion
Jeu. 17 mars 18h30
EVIN MALMAISON

Visio conférence
Mar. 22 mars 18h30

*En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, les réunions en présentiel pourront être transformées en visio ou reportées.

Informations et inscriptions obligatoires :
symevad.org ou 03 21 74 35 99

Le protocole sanitaire en vigueur s'applique à nos différents événements en présentiel